

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-083

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Aire d'accueil des gens du  
voyage  
Le Nigloo  
Modification du règlement  
intérieur

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Alain BLONDY

Rapporteur : P. SUDRAT

Vu la délibération n°2015-068 du 29 juin 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le Règlement Intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;

Vu le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

Considérant que le décret du 26 décembre 2019 impose un cadre harmonisé des règlements intérieurs applicables sur les aires d'accueil ;

Considérant que le règlement intérieur de l'aire d'accueil détermine notamment les modalités de coordination locale des périodes de fermeture temporaire, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le Règlement Intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage "Le Nigloo" tel que joint en annexe ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200723-DC2020850193-  
DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de